

REGLEMENT DE CONSULTATION

Fourniture et remplacement d'un treuil à câble passant avec potence pour le déploiement d'équipements scientifiques

N° 251000237

Date et heure limite de remise des offres : 07/01/2026 à 12H00

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture et remplacement d'un treuil à câble passant avec potence, pour le déploiement d'équipements scientifiques sur le site d'essais de St Anne du Portzic.

Les prestations comprennent :

- La dépose du matériel existant (treuil et potence) ;
- La fourniture d'un treuil électrique à câble passant neuf, d'une potence neuve, et d'une redondance avec treuil mécanique ;
- La pose et l'installation du matériel ;
- Les réglages, essais et mise en service ;
- La remise des documents techniques associés.

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert conformément aux articles L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

1.3. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

2. Cadre de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique fournis par l'entreprise.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.5. Groupement d'opérateurs

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

2.6. Sous-traitance

Le candidat devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt d'offre par le biais du formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

Chaque sous-traitant renseigne un formulaire DC4. Le candidat devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros T.T.C.

2.7. Modalité financière

Le présent marché est à prix ferme et forfaitaire.

L'offre sera établie aux conditions économiques du mois de remise des offres.

Le présent marché prévoit le versement d'une avance dans les conditions de l'article 15 du CCP.

Ce projet de marché est financé par des fonds de l'UE.

3. Visite obligatoire

Afin d'organiser la visite obligatoire, merci de prendre contact avec Monsieur Perier Vincent au plus tard 48h avant le début de la visite : Vincent.Perier@ifremer.fr / 02 98 22 45 04

Les dates de visites proposées sont les suivantes :

- 04/12/2025
- 09/12/2025
- 16/12/2025

Toute offre soumise par une entreprise n'ayant pas effectué la visite du site sera déclarée irrecevable.

4. Jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 45 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

NP = 20 x (montant total HT le moins disant / montant total de l'offre analysée)

- **Qualité technique de l'offre : 45%**

L'offre sera notée sur 20 selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
<p>Sous-critère 1 : Méthodologie d'exécution des travaux</p> <p>Évaluation de la clarté, de la précision et de la pertinence des moyens et méthodes proposés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépose et l'évacuation du matériel existant (manutention, sécurité, tri des déchets) ; - La pose du nouveau matériel (organisation du chantier, respect des normes, protection des structures existantes). 	/6
<p>Sous-critère 2 : Qualité et conformité du matériel proposé</p> <p>Appréciation du niveau de détail et de la conformité des équipements proposés (treuil, potence, ancrages, dispositifs de sécurité) par rapport au descriptif technique.</p>	/6
<p>Sous-critère 3 : Durée de la garantie</p> <p>La durée de la garantie est un critère de sélection important pour le présent marché.</p> <p>La garantie minimale exigée est de 12 mois. Les offres proposant une garantie supérieure à cette durée seront valorisées.</p>	/2
<p>Sous-critère 4 : Procédure de mise en service et contrôles finaux</p> <p>Évaluation de la rigueur du plan de mise en service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures de vérification de l'ancrage, essais en charge, réglages ; - Plan de contrôle qualité, sécurité électrique, conformité ; - Documentation de fin de chantier (procès-verbaux, fiches de test, notices, formation à l'utilisation si nécessaire). 	/6

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

Sous-critères	Notes
Gestion environnementale du chantier et fin de vie du matériel Évaluation des mesures prévues par l'entreprise pour réduire l'impact environnemental du chantier, notamment lors de : <ul style="list-style-type: none">- La dépose de l'ancien matériel (tri, recyclage, traçabilité des déchets),- La fourniture du nouveau matériel (origine, matériaux recyclables, transport),- La mise en œuvre (réduction des nuisances, gestion des déchets, économies d'énergie).	/20

5. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

6. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

7. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)